



## Surendettement et forclusion quels droits l'un par rapport à l'au

Par **natacha**, le **28/10/2009** à **17:02**

Bonjour,

.En 1993 j'avais mis en place un dossier de surendettement sur 4ans.En 2007 par l'intermediaire d'un huissier cofinoga me demandait( plus de 10ans apres mon plan,) de payer 311,90e ce que j'ai fait au dit huissier contrainte et forcée par la peur J'ignore toujours pourquoi on me demandait cette somme car à part la lettre d'huissier je n'avais jamais rien reçu d'officiel.. Aujourd'hui par l'intermédiaire d'un cabinet d'huissiers des Bouches du Rhone,Credirec Finance ( société dont j'ignorais l'existence jusqu'à ce jour) me demande de nouveau le paiement d'une créance de 271,69e. Je ne sais pas quoi faire vis à vis de cette nouvelle attaque.Je n'ai jamais reçu aucun courrier ni titre exécutoire de cette société. Le seul courrier est celui que j'ai reçu de l'huissier en mars 2007 . Quels sont mes droits: merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **10:14**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE BELFORT[/fluo]  
Place de la république - 90000 BELFORT  
Tél. : 03 84 28 13 17

Bonjour, contactez l'Ordre des Avocats de Belfort pour consulter un avocat, il vous aidera à voir plus clair relativement à votre préoccupation (lettre de l'huissier), tenez bon, cordialement.